



> Rendons son libre cours à la nature

Parlons d'abord de nos rivières d'un point de vue purement esthétique. Quoi de comparable à la vue d'un fleuve ou d'une rivière sauvage, dégagé de tout obstacle, où saumons et autres poissons évoluent en toute liberté... Celle d'un espace entravé par des constructions, à l'image des grands barrages que notre civilisation a érigés un peu partout ?

Vient alors à l'esprit l'épineuse question de la production énergétique. Comment disposer d'une capacité au moins égale à celle que représentent les grands barrages, sans pour autant alimenter l'effet de serre et nuire d'une autre façon au bon fonctionnement des écosystèmes d'eau courante ? Réorienter nos choix de production d'énergie est-il possible ? Certes oui. Et c'est non seulement possible, mais rapidement faisable. D'autres sources d'énergie renouvelables – solaire, éolien, bois énergie... - nous ont été offertes par la nature et restent, en France, mal exploitées.

Question de coût ? Ce ne peut être qu'une fausse excuse, l'investissement dans d'autres énergies renouvelables que l'hydraulique lourde assurant à long terme ce « développement durable » dont notre pays parle enfin de plus en plus.

Question d'efficacité ? Certes non. Combiner les diverses sources d'énergies renouvelables en fonction du lieu d'implantation, de la ressource disponible et des impératifs de protection de la biodiversité permettrait de répondre à nos appétits, au demeurant excessifs. Apprenons aussi la sobriété énergétique.

Question de culture ? Certes oui. Nos élites peinent à s'adapter à la nouvelle donne européenne, à la demande sociale croissante pour un environnement préservé, une protection de la nature enfin à la hauteur de l'exceptionnel capital dont dispose notre pays. Aidons-les à changer.

Les rivières sont des organismes vivants et fragiles. Les fleuves sont des écosystèmes complexes, créant sans cesse une mosaïque de milieux vitale pour la qualité de l'eau, la diversité biologique. Quand ils fonctionnent bien, ils assurent gratuitement une multitude de services : épuration et stockage de l'eau, expansion des crues, transport de matériaux et de sédiments nécessaires pour l'équilibre du cours d'eau, production de protéines. Ils servent aussi d'habitat à de nombreuses espèces dont certaines, comme les poissons migrateurs, ont une très forte valeur scientifique, économique et symbolique. Les fleuves constituent enfin des espaces de loisirs et une source d'émerveillement nécessaires à notre bien-être. Mais pour être vivants, encore faut-il qu'ils puissent couler... Pour assurer leurs fonctions, ils doivent disposer d'un minimum de liberté. Transformés en escaliers, fragmentés, endigués, ils ne peuvent plus abriter la biodiversité, réguler les crues, épurer l'eau – en un mot être des espaces de vie !

Un grand nombre de rivières et de zones inondables ont subi tellement d'aménagements qu'elles sont méconnaissables. Pendant longtemps, ce mode d'aménagement a été perçu comme le Progrès pur et simple. Construire un grand barrage apporterait plus d'irrigation, d'énergie, de richesses, de travail. Aujourd'hui, le problème est inversé. La baisse préoccupante de la qualité de l'eau, la perte de la biodiversité, la fragmentation des écosystèmes ou l'aggravation des inondations nous obligent à transformer notre regard : tous les barrages ne sont pas positifs pour l'environnement et l'humanité. Leur gigantisme et leur multiplication nous poussent à réexaminer leurs avantages à la lumière de leurs inconvénients. C'est précisément ce qui rend si importante la question de l'enlèvement du barrage de Poutès-Monistrol – laminoir à saumons –, et si nécessaire la tenue d'un débat autour de la suppression de la partie de l'ouvrage située sur l'Allier. L'avenir appartient à la gestion durable des fleuves, conciliant économie et protection des milieux.

Daniel Richard
Président du WWF-France

Claude Roustan
Président de l'Union Nationale des Pêcheurs Français



> Sommaire

→ EDITO	1
→ POPULATIONS DE SAUMONS ATLANTIQUE :	
un contexte actuel préoccupant	5
État des lieux	5
Les origines du déclin	6
→ POUTÈS :	
un obstacle majeur pour les saumons	7
Des grands barrages qui montrent leurs limites	8
Pourquoi enlever Poutès ?	8
Le barrage de Blois et les ouvrages sur la Sélune en Basse-Normandie	9
→ LE PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE :	
une réelle avancée pour le saumon	11
La salmoniculture de Chanteuges	11
Des effacements de barrages prometteur	12
→ REEMPLACER POUTÈS :	
quelles solutions ?	13
Sobriété et efficacité énergétiques	13
Les énergies renouvelables	14
• le bois énergie	14
• l'éolien	14
• le solaire pour la production d'eau sanitaire	15
• la filière biogaz	15
• la filière biogaz	15
• d'autres filières	15
Les alternatives économiques	16
→ UNE DEMARCHE COLLECTIVE	17
L'UNPF : un acteur incontournable	17
La Fondation Nature et Découvertes	17
Les autres partenaires	18
→ Annexe I. Cartographie des barrages	21
→ Annexe II. Reconquête du Bassin de la Loire par le saumon	23
→ Annexe III. Synthèse de l'étude d'énergies demain	25
→ Annexe IV. L'engagement du WWF sur la Loire. Chronologie	27

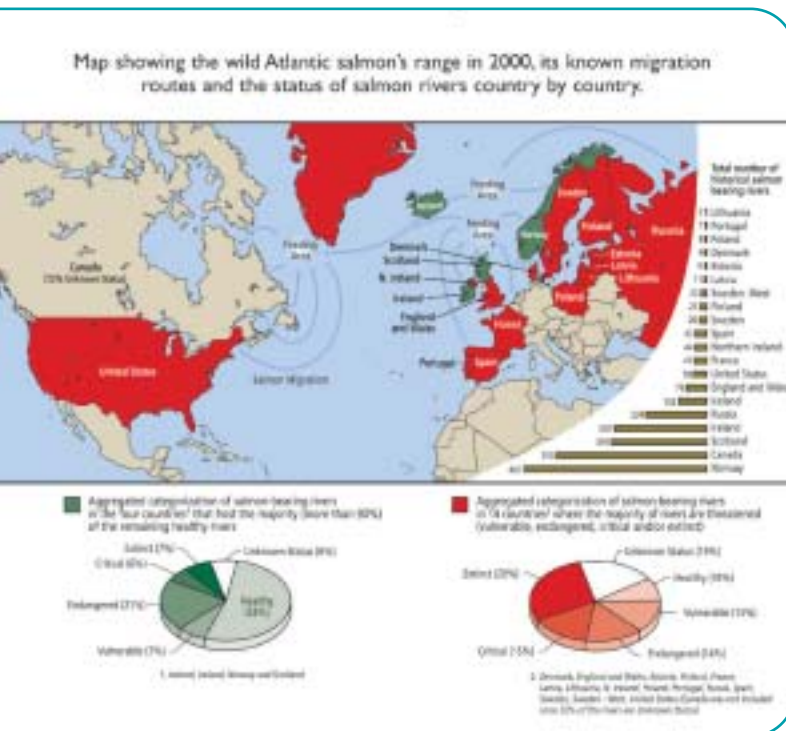
> POPULATIONS DE SAUMONS ATLANTIQUE : un contexte actuel préoccupant

→ Nombre de chiffres et références sur le saumon et sur Poutès, cités dans le dossier, sont extraits de la thèse «Le saumon de l'Allier », de François Cohendet – Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique.

État des lieux :

• L'état de population de saumons sauvages atlantiques, en particulier ceux de longue migration en eau douce, est alarmant dans le monde : les stocks de saumons ont chuté de 75 % au cours des 20 dernières années. Le saumon atlantique a entièrement disparu de 15 % des rivières et fleuves d'Europe et d'Amérique du Nord dans lesquels il abondait.

C'est le résultat d'une étude réalisée, entre 1999 et 2001, par la Fédération du Saumon Atlantique (l'ASF) et le WWF International. Les saumons ont entièrement disparu de 309 rivières et fleuves d'Europe et d'Amérique du nord, alors qu'ils étaient initialement présents dans 2005 rivières de part et d'autre de l'Atlantique. Sur près de 1 000 autres rivières, les populations sont menacées d'extinction ou en danger : en Estonie, au Portugal, en Pologne et aux USA. A l'exception de 4 pays, l'Ecosse, l'Islande, l'Irlande et la Norvège, où les populations de saumons sont en relative « bonne santé » (sur 862 rivières), les retours des saumons sauvages dans les parties hautes des fleuves et rivières, où ils viennent se reproduire, sont donc loin de pouvoir assurer la survie des populations.



Etude ASF/WWF

En France, les populations de saumons sont à peu près stables dans les rivières bretonnes ou normandes, des rivières de faible longueur, ainsi que sur le bassin de l'Adour et les Nives, mais il a disparu des grands fleuves. Sur la Meuse, la Dordogne, la Garonne et la Seine, il n'y a plus ni saumon d'origine, ni pêche récréationnelle et professionnelle, suite à l'édification d'un grand nombre de barrages. Malgré la présence d'un millier de barrages sur la Loire, c'est le « dernier grand fleuve sauvage de France et d'Europe » qui compte une population relictuelle de saumons atlantiques de longue migration. Il est donc vital de préserver cette souche afin de reconstituer les populations éteintes des autres fleuves, comme cela a débuté sur le Rhin dans le cadre du programme « Saumon 2000 ».



Le dernier saumon de longue migration en Europe

→ Le saumon atlantique (*Salmo salar*) est un extraordinaire migrateur : il voyage entre les parties hautes des rivières, où il naît et passe les premières années de sa vie, et l'océan, au large du Groënland ou des Iles Feroé, où il va grandir deux ou trois années. Il regagne ensuite sa rivière d'origine, afin d'assurer sa reproduction à la fin de l'automne.

→ Le saumon de l'axe Loire-Allier est le dernier saumon de grande migration d'Europe de l'Ouest. C'est un « géant », capable de faire jusqu'à trois migrations, pouvant atteindre une taille de 1,30 mètres et peser jusqu'à 18 kilos.

→ De 500 à 1 000 saumons seulement, sur 100 000 il y a 200 ans, migrent aujourd'hui sur la Loire et vont se reproduire sur le Haut Allier, la route de la Loire amont ayant été bloquée suite à l'édification du barrage EDF de Grangent (1957).



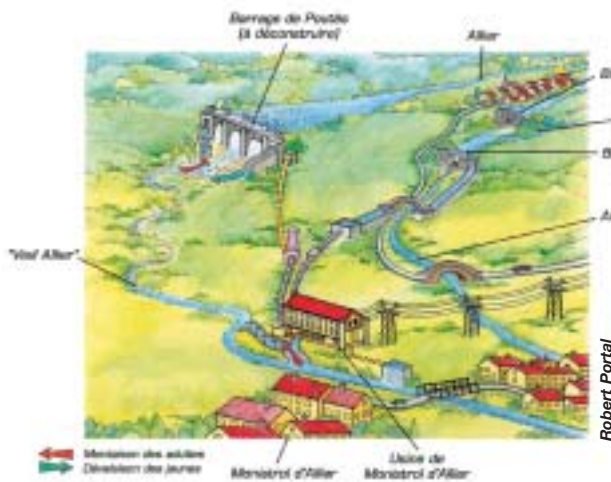
Banc de saumons © Von Ryckervorsel / PATAGONIA

Les origines du déclin des poissons migrateurs :

• Les grands barrages principaux responsables

Depuis 150 ans, toutes les études le constatent : **les barrages**, véritables obstacles à la migration, **sont responsables à hauteur de 90 % de la disparition des saumons et des poissons migrateurs** (aloses, lamproies, truites de mer, anguilles, esturgeon). **Ils constituent la première cause de disparition de l'espèce**, en empêchant ou gênant la remontée des adultes, en condamnant très souvent la dévalaison des juvéniles (tacons). A ces obstacles, il faut rajouter les pollutions, les autres formes d'altération des fleuves (gravières). L'élevage industriel de la pêche océanique contribue également à la raréfaction des populations, surtout à cause de la pêche au filet en océan qui touche aussi bien les populations menacées qu'en bon état de conservation. Avec une production annuelle d'un million de tonnes, essentiellement dans le Nord de l'Europe et au Chili, l'élevage industriel de saumons représente une menace très sérieuse, avec les risques de maladie et de pollution génétique qu'il génère. Enfin, les changements climatiques, en perturbant les courants océaniques entraînent des modifications des sources d'alimentation et des aires de répartition des populations et provoquent des variations de débit, comme la sécheresse de 1990.

> POUTÈS-LAC : un obstacle majeur pour les saumons



• Le site de Poutès Monistrol d'Allier est composé de deux usines de production électrique :

- Un barrage sur l'Allier, construit en 1941, pour une production « de lac », fonctionnant par écluses (Monistrol d'Allier 1), qui constitue le principal obstacle à la migration du saumon.

- Deux barrages sur l'Ance du Sud, St Préjet d'Allier et Pouzas, fonctionnant « au fil de l'eau » et construits en 1926 (Monistrol d'Allier 2).

Ces trois barrages amènent, par des conduites forcées, l'eau des rivières jusqu'à l'usine de Monistrol d'Allier, où elle est turbinée.

Seul le barrage sur l'Allier, situé au cœur des meilleures zones de frayères^[2] potentielles pour l'espèce pose un problème majeur. Il perturbe ou bloque les migrations de « montaison » ou de « dévalaison » des saumons et son fonctionnement par écluses fait considérablement varier le débit naturel de l'Allier jusqu'à 60 kilomètres à l'aval (Vieille-Brioude).

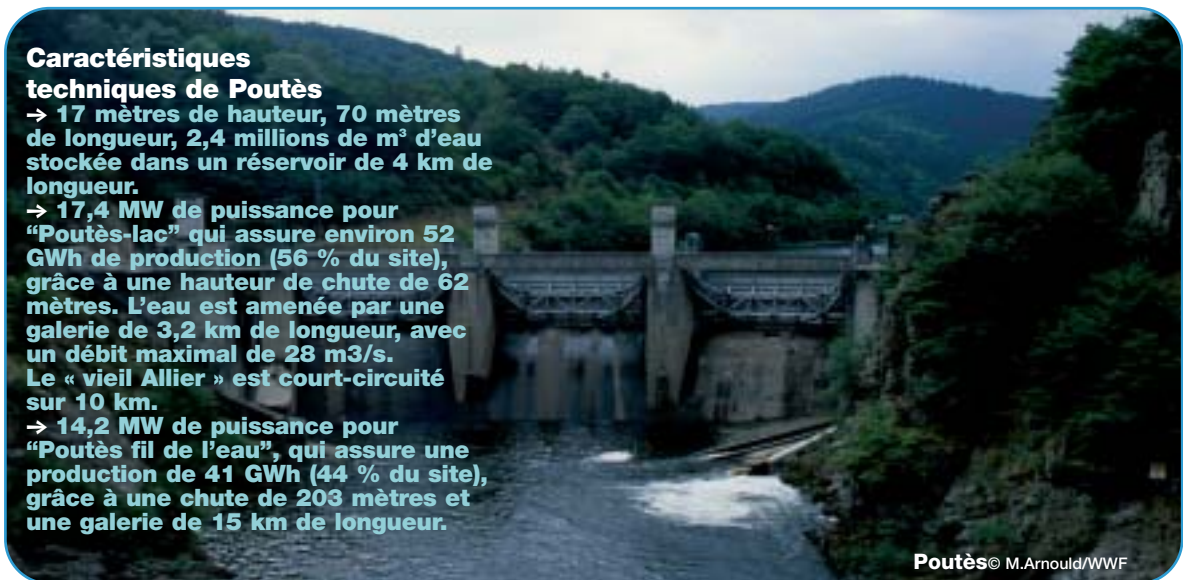
Caractéristiques

techniques de Poutès

→ 17 mètres de hauteur, 70 mètres de longueur, 2,4 millions de m³ d'eau stockée dans un réservoir de 4 km de longueur.

→ 17,4 MW de puissance pour "Poutès-lac" qui assure environ 52 GWh de production (56 % du site), grâce à une hauteur de chute de 62 mètres. L'eau est amenée par une galerie de 3,2 km de longueur, avec un débit maximal de 28 m³/s. Le « vieil Allier » est court-circuité sur 10 km.

→ 14,2 MW de puissance pour "Poutès fil de l'eau", qui assure une production de 41 GWh (44 % du site), grâce à une chute de 203 mètres et une galerie de 15 km de longueur.



Poutès © M. Arnould/WWF

• Poutès : l'acteur majeur du déclin du saumon atlantique sur l'Allier et la Loire depuis 1941

Sur les 400 kilomètres de l'Allier, principal affluent de la Loire, il ne reste qu'un barrage, celui de Poutès-Monistrol. Après sa construction en 1941, et malgré l'opposition ferme de l'Administration des Eaux et Forêts de l'époque, la population de saumons est passée de 30 000 poissons à quelques centaines à la fin des années 1980, pour figurer sur la liste rouge de l'UICN^[3] des espèces menacées d'extinction.

Face à ce dramatique constat, le WWF et ses partenaires (Cf. liste p. 17) ont lancé au printemps 2004 une campagne à l'échelle nationale et internationale pour obtenir l'enlèvement de l'ouvrage.

[1] Variation brutale du débit de l'eau liée au turbinage / [2] Zone de reproduction pour le saumon / [3] Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Des grands barrages qui montrent leurs limites :

- Durant la seconde moitié du XX^e siècle, le nombre de grands barrages^[4] dans le monde est passé de 5 000 en 1950 à plus de 45 000 aujourd'hui dans 150 pays, et 1 500 sont en construction.

Symboles de la victoire de l'homme sur la Nature, d'un modèle de développement incontestable pendant longtemps, les grands barrages ont permis de mettre à la disposition des sociétés industrielles des quantités impressionnantes d'énergie, d'eau, d'espaces soustraits aux risques d'inondations.

Mais leurs inconvénients ne peuvent plus aujourd'hui être ignorés. Atteintes massives à la biodiversité, entraînant notamment la disparition des populations de poissons migrateurs, enfoncement du lit des fleuves, dégradation de la qualité de l'eau, érosion des côtes et des estuaires, aggravation du risque naturel de crues, déplacements de population, perte d'héritages culturels de grande valeur : autant d'effets négatifs de ces méga-structures.

Créée par la Banque Mondiale et l'UICN en 1997, la « Commission Mondiale sur les Barrages » (CMB) a rendu en 2000 un rapport qui montre la nécessité de prendre en compte, dans la gestion des ouvrages, l'écologie des fleuves et l'intérêt des populations locales. Elle demande aux Etats de rechercher toutes les solutions alternatives possibles, en particulier celles liées aux économies d'eau et d'énergie : « Les cours d'eau, les bassins versants et les écosystèmes aquatiques sont les moteurs biologiques de la planète. Ils sont source de vie et constituent la base de subsistance des communautés locales. Les barrages transforment les paysages et peuvent avoir des impacts irréversibles. Comprendre, protéger et rétablir les écosystèmes du bassin hydrologique est essentiel pour promouvoir un développement humain équitable et le bien-être de toutes les espèces » (Dam and development 2000).

Le WWF a lancé, le 22 mars 2003, la campagne internationale « **DamRight !** », dont l'objectif est de sensibiliser les investisseurs et les gouvernements sur les impacts lourds qu'ont les grands barrages sur les écosystèmes, les populations, les économies. La campagne s'inspire des recommandations de la CMB et vise principalement à éviter la construction de nouveaux ouvrages qui ne prendraient pas en compte les critères de la commission.



Pourquoi enlever Poutès Monistrol ?

Le projet d'enlèvement du barrage de Poutès-Monistrol s'inscrit dans la stratégie du WWF pour « Un nouvel horizon pour la Loire sauvage » et a pour objectif de restaurer la diversité biologique de la Loire à travers le saumon et de promouvoir les économies d'énergie et d'autres énergies renouvelables que l'hydraulique.

L'effort de reconquête du saumon de la Loire et de l'Allier, entamé dès 1989, doit être poursuivi, car il a permis de sauver de l'extinction la dernière population de saumons de grande migration de toute l'Europe de l'Ouest. Rappelons qu'un seul des deux ouvrages composant le site de Poutès-Monistrol serait supprimé, ce qui n'entraînerait pas la perte de toute la capacité de production du site.

• Un enlèvement bénéfique à plusieurs titres

En dépit des aménagements apportés pour permettre aux saumons de franchir le barrage (construction d'un ascenseur et d'une glissière de dévalaison en 1985), Poutès-Monistrol demeure un obstacle majeur pour l'accès des saumons aux 150 hectares de meilleures frayères du bassin de la Loire, situées à l'amont du barrage. De plus, compte-tenu du faible courant dans la retenue à l'amont du mur, les jeunes saumons sont retardés dans leur migration et encore plus exposés aux prédateurs divers (poissons carnassiers, cormorans).

→ **Supprimer le barrage permettrait de reconquérir plusieurs dizaines d'hectares de frayères** (Cf. l'impact positif de l'enlèvement des barrages de St Etienne du Vigan et de Maison Rouges p12), actuellement fortement réduites ou inexistantes sur 17 km à cause des éclusées. Sans ces espaces de reproduction, aucune population viable de saumons ne peut se maintenir.

→ Par ailleurs, **le barrage représente une part très modeste dans la production électrique nationale**, avec environ 0,03 % de la puissance électrique totale française. Au niveau du bassin de l'Allier, le barrage produit 13,6 % d'électricité et représente seulement 3 % des 33 barrages exploités par EDF sur le bassin de la Loire supérieure et de l'Allier.

→ De plus, si l'on considère **l'activité économique de la pêche récréationnelle**, on estime que Poutès est responsable d'une perte de plus de 5 000 captures de saumons par an, soit une perte annuelle sur les ventes et autres dépenses de la pêche estimée à 13 millions d'euros.

→ Enfin, la suppression du barrage de Poutès répond aux exigences de la **Directive Cadre sur l'Eau**^[5] qui définit le « principe de continuité écologique ». Ce dernier nécessite à la fois la libre circulation des espèces et le transport des sédiments.

[4] Un grand barrage mesure plus de 15 mètres de hauteur, développe une puissance de 12 MW ou stocke au minimum 3 millions de m³ d'eau. Poutès est un grand barrage.
[5] Directive adoptée en France en avril 2004 qui fixe pour objectif le bon état écologique et chimique des eaux dans tous les Etats membres, d'ici 2015.

Barrage de Blois : le précurseur de Poutès

Premier obstacle depuis l'estuaire, le barrage mobile de Blois, construit en 1975 pour la pratique d'activités nautiques, entrave la libre circulation des espèces migratrices. En période de levée des vannes, (de juin à octobre), cet obstacle totalement infranchissable bloque l'accès des saumons et des anguilles au bassin Loire-Allier sur lequel se trouvent leurs sites de reproduction. En outre, il ne répond à aucune exigence environnementale pour la remontée des poissons migrateurs puisque l'unique passe à poissons est obsolète. La concession d'exploitation, détenue par le conseil général de Loire-et-Cher s'achève en avril 2005. Pour maintenir cet ouvrage, de nombreux aménagements seraient nécessaires pour être en conformité avec la législation, dont des passes à poissons -évaluées à plus de 4 millions d'euros- pour permettre le passage des migrateurs, sans aucune garantie de résultat. Car, selon le Conseil supérieur de la pêche et Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI), aucune solution d'aménagement (rivière de contournement ou passes à poissons) ne permet simultanément le maintien du barrage et la restauration des poissons migrateurs.

Les opposants au renouvellement se sont regroupés dans un collectif : "L'avenir du fleuve se construit sans barrage" rassemblant associations de protection de l'environnement, dont l'Observatoire Loire, et pêcheurs. Ils proposent de transférer les activités de loisirs, voile et ski nautique, actuellement pratiquées sur « Poutès-Lac », sur les plans d'eau d'anciennes carrières. Le site restauré du "Lac de Loire" accueillerait des activités de découverte liées à la nature et au fleuve, valorisant ainsi le département sur le plan touristique, économique et environnemental. Le Préfet s'est officiellement prononcé pour l'abaissement définitif des vannes du barrage, rappelant « qu'il faut poursuivre une logique environnementale ».

Le cas de Blois est exemplaire : l'enlèvement d'obstacles sur les cours d'eau doit être le reflet d'une prise de conscience générale de la nécessité d'améliorer la qualité des milieux aquatiques. La Directive Cadre sur l'Eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, les programmes de restauration des populations de grands migrateurs ainsi que la prévention des risques en zones inondables sont les éléments constitutifs de la politique publique environnementale et bénéficient de financements importants pour leur mise en œuvre. La reconstruction de ce barrage irait donc à l'encontre des grands principes actuels qui encadrent la gestion et la protection de l'environnement.

→ Le barrage de loisirs de Blois avec un plan d'eau utilisé à peine quatre mois de l'année par 300 adeptes réguliers.



© A.Amiot/Observatoire Loire



Le problème identique des barrages de la Roche-qui-Boit et Vezins en Basse-Normandie

Placés sur l'axe principal de la Sélune, qui se jette dans la Baie du Mont Saint-Michel, dans le département de la Manche, deux barrages hydroélectriques bloquent tout franchissement et noient les 20 kilomètres de gorges : ce sont les ouvrages EDF de la Roche-qui-Boit et Vezins, respectivement construits en 1932 et 1919. Ces retenues, implantées sur la moitié aval du bassin, ont des effets négatifs sur la qualité des eaux, en raison de l'apport important de nutriments qui provoque leur eutrophisation. Ce phénomène va entraîner une baisse de la valeur touristique des plans d'eau et la disparition progressive des saumons restants de la Baie du Mont-Saint-Michel.

EDF doit demander un renouvellement d'autorisation et de concession, qui se termine en 2007, mais il ne peut respecter le cadre réglementaire (directive cadre sur l'eau, SDAGE Seine Normandie...), ni apporter de compensations pour le milieu. L'entreprise plaide pour le maintien des ouvrages en l'état, dans le but de produire du courant de pointe et souligne les autres fonctions des barrages, comme le soutien d'étiage pour l'eau potable et le tourisme. Des arguments faibles face à l'envasement, à l'artificialisation d'un milieu naturel situé à proximité immédiate de la baie du Mont-Saint-Michel, à la faible production des ouvrages et aux alternatives en matière de sobriété énergétique et d'autres énergies renouvelables. Enfin, l'évolution à la baisse du nombre de saumons de printemps fréquentant cette rivière peut conduire à la disparition de l'espèce d'ici 30 ans, à l'instar de ce qui a été constaté ailleurs, et donc à la baisse de revenus liés au tourisme de pêche, important pour les communes locales. Aujourd'hui, comme pour Poutès-Monistrol et Blois, tous les arguments plaident en faveur d'un démantèlement de ces barrages.

« Dans cette magnifique région d'Avranches avec, sous les yeux, ce joyau qu'est le Mont-Saint-Michel, comment ne pas éprouver fortement un sentiment de responsabilité ?... Le Mont-Saint-Michel illustre enfin, par les grands aménagements qui vont être entrepris pour rendre à ce lieu sa beauté originelle et son caractère maritime, ce que peut la volonté de l'homme, la volonté politique, quand il s'agit d'allier l'intelligence humaine et les forces de la nature pour sauvegarder patrimoine et environnement... ».

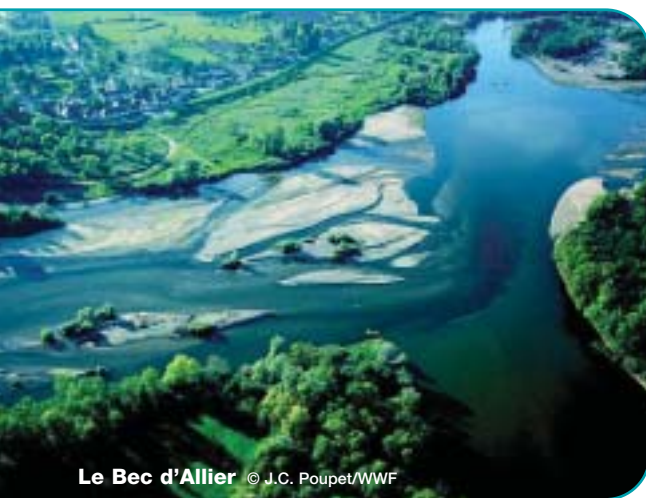
Discours de Jacques Chirac, Président de la République, sur le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, 18 mars 2002.

→ Barrage de Vezins sur la Sélune, axe migrateur majeur pour le saumon de la baie du Mont-Saint-Michel.



> LE PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE : une réelle avancée pour le saumon

Né le 4 janvier 1994 sous l'impulsion des associations regroupées dans le collectif « Loire Vivante » - opposé au programme d'aménagements lourds prévus sur la Loire -, le « Plan Loire Grandeur Nature » est le premier programme de « gestion durable » d'un fleuve en Europe. Parce qu'il s'appuie sur un concept visant à repenser le rôle des rivières au-delà de leur seule fonction de production d'eau et d'énergie hydraulique, ce Plan a démontré la possibilité de concilier développement économique, gestion du risque des crues, protection des milieux aquatiques sans construire de nouveaux barrages.



Le Bec d'Allier © J.C. Poupet/WWF

Grâce aux importants moyens techniques, humains et financiers (plus de 20 millions d'euros ont été investis) déployés pour gérer ce plan, des résultats encourageants ont été obtenus. Le « Plan Loire Grandeur Nature » a permis la suppression de deux barrages (St Etienne du Vigan, sur le Haut Allier et Maisons-Rouges, sur la confluence de la Vienne et de la Creuse), la construction d'une passe à poissons fonctionnelle sur le pont-barrage de Vichy et la réalisation de la salmoniculture de Chanteuges (Cf. encart ci-dessous), sur le Haut Allier. A ce programme ambitieux s'est ajouté l'interdiction, sur tout le fleuve, de toute forme de pêche (récréationnelle et professionnelle), le temps que les stocks se reconstituent. En complément, le programme européen LIFE Saumon (2001-2004) porté par LOGRAMI et doté d'un budget de 2,4 millions d'euros, a contribué au fonctionnement de la salmoniculture de Chanteuges, à l'amélioration de la connaissance des stocks et des conditions de migration et à l'information de la population. C'est ainsi que depuis la situation catastrophique en 1990, les efforts constants ont permis, en 2003, une multiplication par 6 du potentiel géniteur saumon atlantique de l'axe Loire-Allier.



Salmoniculture © Fondation Saumon

La salmoniculture de Chanteuges : la plus grande salmoniculture d'Europe

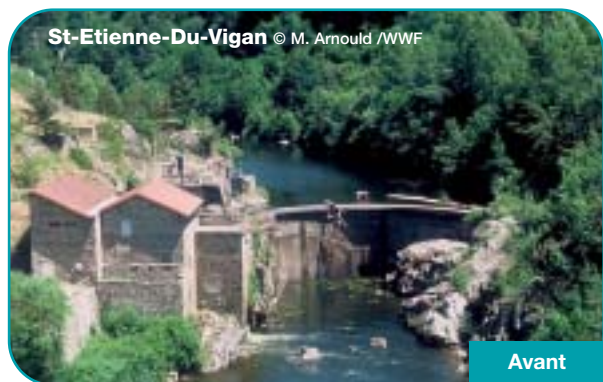
- Inaugurée le 10 juillet 2001, en présence du Commissaire Européen aux régions et ancien Ministre de l'environnement, Michel Barnier, la salmoniculture de Chanteuges en Haute-Loire s'inscrit dans le cadre du « Plan Loire Grandeur Nature ». Elle a pour objectif prioritaire de recoloniser l'ensemble du bassin Allier et des axes Vienne - Creuse - Gartempe et Loire amont (Arroux), en saumon de souche Allier, et d'assurer la conservation de ce poisson. Sa spécificité réside plus particulièrement dans la production de smolts (jeunes saumons se préparant à la vie marine) qui, à terme représentera 150 % de la production nationale actuelle. Son site d'implantation, au niveau de la confluence de la Desges avec l'Allier, a été retenu pour la qualité de l'eau et du milieu aquatique, compte tenu de la difficulté de maintenir en vie des saumons en captivité. Ses installations respectent des conditions

d'élevage spécifiques qui intègrent des normes zootechniques rigoureuses et assurent ainsi une production de haute qualité. Soucieuse de l'exemplarité de sa structure, la salmoniculture a mis en place un processus de traitement de ses rejets, qui intègre l'ensemble de la filière de la production jusqu'à l'épandage. La salmoniculture produit 2 250 000 œufs, 350 000 alevins et 235 000 smolts. A terme, ce sont 1 500 adultes qui devraient rejoindre les frayères du bassin de l'Allier à la première génération (en 2005) et 2 400 à la deuxième (en 2010).

>>>

Des effacements de barrages prometteurs

• Depuis une trentaine d'années en France, différentes institutions, en particulier le CSP, (Conseil Supérieur de la Pêche), soutenu par les associations de pêcheurs récréationnels et professionnels et les chercheurs de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), tentent d'enrayer le déclin de l'espèce. En 1975 a été lancé le premier « Plan saumon », suivi, en 1986, du « Plan migrateurs » puis, en 1992, du « Contrat Retour aux Sources ». Ces plans ont permis, par l'équipement des barrages en passes à poissons, de restaurer des populations menacées, voire de recréer des populations de saumons, sur les fleuves où ils avaient disparu suite à l'édification des grands barrages. C'est le cas notamment sur la Dordogne, où, suite à l'équipement du barrage de Thuilière, une population de 1 000 saumons a pu être reconstituée à partir de la souche du saumon de la Loire.



Sur le bassin de la Loire, il a fallu attendre le lancement du Plan « Loire Grandeur Nature » pour voir se déployer des efforts dignes de ce nom. En effet, étant donné la réduction considérable des surfaces de frayères accessibles (250 hectares sur les 2 300 originels !) et le rôle très négatif de l'ouvrage de Poutès-Monistrol, les différents plans successifs avaient été incapables d'enrayer le déclin de l'espèce. Avec le **démantèlement en 1998 du barrage de St-Etienne-du-Vigan**, sur le Haut-Allier, à près de 1000 kilomètres de l'estuaire et à 50 kilomètres en amont de Poutès-Monistrol, 30 ha de frayères parmi les meilleures du bassin ont été rendues accessibles pour le saumon, dont les populations sont remontées de façon considérable : les retours annuels sont passés de 235, en 1996, à plus de 1 200 saumons en 2003, qui ont déposé près de 6 millions d'oeufs, soit plus que les trois années précédentes réunies (station de comptage de Vichy).

Depuis l'enlèvement du barrage de Maisons Rouges en 1998, la Vienne et la Creuse offrent des frayères directement accessibles, sans obstacle pénalisant depuis l'estuaire. On a assisté à un retour immédiat d'espèces comme les aloses et la lamproie marine. De quelques dizaines d'aloses, on est passé à près de 6 000 après l'arasement du barrage. Les lamproies marines, estimées à quelques milliers d'individus avant 1998, sont passées à 23 500 en 2004 (résultats de passages à la station de comptage de Châtelleraut qui ne contrôle que la branche Vienne). Quant au saumon, aucune reproduction n'était plus possible avant 1998 puisqu'aucun poisson n'atteignait les frayères de la Gartempe. Après l'enlèvement du barrage, on a observé une reproduction active sur le bassin de la Gartempe et comptabilisé 57 passages de saumon à Chateauponsac (le chiffre de 57 est un minimum car le compteur est situé très amont et n'a pas fonctionné de façon permanente).

> REMPLACER POUTÈS : quelles solutions ?

L'enlèvement du barrage de Poutès-Monistrol n'a de sens que si la production d'énergie qu'il fournit peut être remplacée par d'autres sources d'énergie renouvelables. Afin de chercher concrètement les solutions de remplacement, le WWF a confié la réalisation d'une étude au bureau d'étude indépendant « Energies Demain ». Celui-ci a pour mission d'**identifier des alternatives réalistes et viables à l'ouvrage** - dont la production n'est pas négligeable localement - **en s'appuyant avant tout sur les ressources existantes en terme de « sobriété et d'efficacité énergétiques »** : les « gisements de négawatts^[6] ».

Sur l'ensemble du site de Monistrol d'Allier, composé de 2 usines de production électrique, le barrage de Poutès-Monistrol fournit 52 GWh (sur 93 GWh pour l'ensemble du site) en année moyenne, le reste étant composé par la production des deux barrages de l'Ance du sud. Le barrage de Poutès-Monistrol fournit 35 % de la production électrique du département, soit plus d'un tiers de la production du département. Cette production d'électricité est très saisonnière puisque 60 % a lieu durant les mois de mars, avril et mai.

D'abord faire des économies d'énergie : sobriété et efficacité énergétiques



- Arriver à remplacer la production électrique du barrage et produire les mêmes revenus économiques est le défi ambitieux à relever. La mise en place de mesures pour économiser l'énergie doit être prioritaire sur toute autre source d'énergie alternative au barrage, même si l'enlèvement du barrage est une opportunité de promouvoir les énergies vertes.

L'étude réalisée par « Energies Demain », après avoir fait l'état des lieux de la consommation d'électricité en Haute-Loire, a fait apparaître les secteurs d'activités les plus consommateurs. **Le secteur résidentiel** est le plus gros consommateur, suivi de **l'industrie** (principalement l'industrie du caoutchouc et du plastique), alors que les activités de service, peu développées dans ce département, représentent une faible part de la demande. Dans ces trois secteurs, on peut mettre en place une Maîtrise de la Demande d'Electricité (MDE). Dans le **secteur industriel**, il est possible de réaliser, d'ici 2020, **une économie de 10 % des consommations électriques** (pour les moteurs, l'éclairage, la production de froid). **Le secteur tertiaire pourrait réaliser 20 % d'économies sur les consommations électriques**, car ses usages sont moins spécifiques et permettent plus facilement des économies d'électricité.

Au sein du secteur résidentiel, les consommations d'énergie du parc de logement (pour majorité des maisons individuelles) pour le chauffage se portent avant tout sur le bois et le fioul qui représentent plus de 55 % des parts de marché du chauffage. Les logements chauffés à l'électricité ne représentent que 19 % contre 30 % environ à l'échelle nationale.

Le poste **chauffage** est important dans la facture énergétique des ménages. Par la mise en place de plusieurs actions, la consommation d'électricité pour cet usage peut être réduite :

- l'utilisation de bois local comme combustible
- l'installation de pompes à chaleur qui permet de réduire la consommation d'électricité à des fins de chaleur d'environ deux tiers. La mise en place de programmeurs performants entraîne une baisse de 10 % de la consommation électrique.
- l'isolation des bâtiments : si on intervient sur les façades extérieures, les combles et les fenêtres, on réduit de 25 % la consommation d'électricité destinée au chauffage. Si l'on isole juste fenêtres et combles, on gagne 7 % sur l'électricité consommée pour le chauffage.
- Un meilleur ajustement entre la production et la consommation d'électricité. Une des techniques consiste à accumuler de la chaleur grâce à de l'électricité achetée pendant les heures creuses, puis de la restituer aux heures pleines où elle est nécessaire.

[6] Un « négawatt » est un mégawatt d'énergie électrique économisée grâce aux efforts de réduction des besoins énergétiques.

- En plus des économies possibles sur le chauffage électrique, il est possible de maîtriser la demande d'électricité grâce à d'autres actions, sur l'ensemble des ménages, pour les besoins en éclairage, production de froid et production d'eau chaude. En ce qui concerne l'éclairage du secteur résidentiel, des économies pourront être réalisées par le remplacement d'une lampe sur deux, d'ici 2020, par des lampes basse consommation (18 W). Réduire la consommation d'électricité pour la production d'eau chaude sanitaire est possible notamment grâce à l'installation de chauffe-eau solaires dans les foyers actuellement équipés de chauffe-eau électriques. Enfin, il conviendra de renouveler d'ici 2020 les appareils de production de froid (réfrigérateurs et congélateurs) des consommateurs par des appareils plus performants. Les gains unitaires par rapport à la situation actuelle peuvent être estimés à 50 %, avec un taux de renouvellement du parc estimé à 80 %.



La campagne du WWF « Changeons de courant ! »

Avant d'envisager le recours à d'autres sources d'énergies renouvelables, il est donc nécessaire, dans un premier temps, de mettre en place toutes ces mesures qui permettront de réaliser des économies d'électricité réalistes et homogènes sur l'ensemble des secteurs (industrie, services et résidentiel), et ce sur une période d'au moins 5 ans. Participer à la lutte contre le gaspillage énergétique est aussi l'objectif du WWF qui vient de lancer, en novembre 2004, sa campagne internationale « **Changeons de courant** ». Elle incite les consommateurs à modifier leurs comportements en matière de consommation énergétique et encourage la promotion des énergies renouvelables (ENR). Le WWF a établi le TOPTEN (consultable sur www.topten.info) des appareils ménagers (réfrigérateur, congélateur) les moins consommateurs d'énergie.

Ensuite, développer les autres énergies renouvelables :

La deuxième étape pour compenser la perte en électricité du barrage s'appuie sur la promotion des énergies renouvelables. La France est très en retard dans les nouvelles énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse...) alors que la Directive Européenne sur l'électricité renouvelable prévoit que la France devra atteindre 21 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2010 (contre 14 % aujourd'hui). La France, déjà très équipée en hydro-électricité, (les 14 % d'ENR du pays) devra s'appuyer sur d'autres énergies pour parvenir à l'objectif fixé.

• Les alternatives énergétiques

→ le bois énergie

Pour diminuer les consommations électriques dans le département de la Haute-Loire et promouvoir une filière locale fortement créatrice d'emplois, une part de la consommation électrique destinée au chauffage pourrait être transférée vers la consommation du combustible bois, très présent sur le secteur. Cette alternative passerait par l'installation chez les particuliers de poêles et d'inserts à hauts rendements, mais aussi par la création de chaufferies collectives au bois alimentant en chaleur les réseaux urbains. Ce bois proviendrait, soit de l'exploitation forestière avec une quantité de bois non exploitée évaluée sur le département à 165 714 m³, soit des déchets des scieries encore non valorisés. Ces deux gisements réunis, s'ils étaient entièrement valorisés, fourniraient 1 335 GWh primaires en Haute-Loire.

→ l'éolien

Les alternatives énergétiques aux barrages à partir de l'éolien peuvent être également créatrices d'emploi. A l'exemple du Danemark, de l'Espagne, de l'Allemagne et des Etats-Unis, la France, qui possède le deuxième gisement éolien de l'Union Européenne après la Grande-Bretagne, doit promouvoir cette source d'énergie qui crée déjà, dans ces pays, des dizaines de milliers d'emplois. Au niveau mondial, pour une puissance installée de 30 000 MW, 100 000 personnes travaillent dans l'éolien, dont 70 000 en Europe. Des projets d'installation d'éoliennes de 35 MW (35 éoliennes de 1 MW de puissance) sur le département sont en cours, pour lesquelles EDF s'est engagé à racheter le courant produit à 50 centimes le kWh. Un seul des sites pressentis permettrait de fournir trois fois la puissance de Poutès !

Une seule éolienne de 1,5 MW fournit la consommation domestique en électricité spécifique (hors chauffage, eau chaude et climatisation) à 1 500 foyers et elle évite la production de 350 tonnes de CO₂ par an !



→ le solaire pour la production d'eau sanitaire

L'installation de chauffe-eau solaire, en complément d'un ballon électrique pour fournir de l'eau chaude à tout moment, est un autre moyen de diminuer les consommations électriques. Sur les 12 mois de l'année, on obtient une couverture solaire de 73 % en Haute-Loire, sachant que les mois de mai à septembre permettent de couvrir l'ensemble des besoins en chaude sanitaire, estimés à 150 l/jour à 55 ° C pour un foyer de 4 personnes. A l'échelle d'un foyer, cela représente une économie sur la consommation électrique de 1919 KWh/an.

Si 10 % des foyers possédant un système électrique de production d'eau chaude s'équipaient d'un chauffe-eau solaire, l'économie d'électricité sur la totalité de la Haute-Loire serait de 7,2 GWh/an.

→ La filière biogaz

Elle consiste à valoriser les déchets issus de l'activité agricole (principalement les déjections animales) à des fins énergétiques. Les déchets, après fermentation, produisent du méthane qui peut être utilisé dans des moteurs ou des chaudières pour produire chaleur, électricité ou cogénération^[7]. Cette filière présente l'avantage d'éviter d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

Cette technique pourrait s'appliquer en Haute-Loire par la récupération des déjections animales provenant principalement de l'élevage en stabulations de bovins et ovins qui fournissent les principaux « potentiels de lisiers ». La mise en place de ce type de filière n'est possible que si elle s'appuie sur deux opérateurs : une coopérative agricole chargée de la récupération des déjections animales ; des acteurs chargés d'acheter et valoriser ces déjections par la production de biogaz.

→ D'autres filières à explorer

Les seuls gisements mentionnés plus haut permettent, à eux seuls, de substituer d'autres énergies renouvelables à la production de « Poutès-lac ». Mais il y en a d'autres. Les pailles de céréales de blé et d'orge non récoltées sont aussi des déchets valorisables. L'analyse en Haute-Loire fait ressortir un potentiel récupérable de 15 000 tonnes de pailles de blé et d'orges tous les ans qui peuvent fournir électricité et chaleur.

En conclusion, on parvient à un potentiel réaliste de 166 GWh (Cf synthèse de l'étude en annexe III), basé sur une partie des ressources identifiées de Maîtrise de la Demande d'Electricité et de production locale d'électricité renouvelable. Un potentiel énergétique qui dépasserait celui de « Poutès-lac », dont la productibilité annuelle moyenne est de 52 GWh.

[7] Production d'électricité et de chaleur



© C. Noisette /RAC

Panneaux solaires



© C. Noisette /RAC

La question des alternatives économiques

Si ce barrage est devenu « obsolète », il n'en reste pas moins une source de revenus pour les communes tant par l'ouvrage lui-même que par le réseau de distribution qu'il alimente. EDF verse chaque année 350 000 euros de taxes professionnelles et foncières, 50 % directement aux communes concernées (Monistrol d'Allier, Saugues, Saint-Préjet d'Allier, Alleyras, Saint-Jean Lachalm, Saint-Privat d'Allier et Saint-Didier d'Allier), 50 % au département de la Haute-Loire et à la région Auvergne.

→ Là encore, quelles sources de remplacement existent ?

- **La création de parcs éoliens** importants pourrait assurer aux communes une taxe professionnelle estimée à 300 000 euros par an. Certains groupements de communes, comme celui de Lavoûte-Chilhac, y sont très favorables. photo
- **Relancer le tourisme de pêche** au saumon est une autre source de bénéfices pour les communes. Selon une étude faite par la Fédération de Pêche de Haute-Loire en 2004, environ 1 000 pêcheurs sont prêts à dépenser 1 000 euros chaque année pour venir pêcher le saumon sur le Haut-Allier, réputé comme un des plus beaux sites de pêche au saumon selon les connaisseurs. Selon diverses estimations, le barrage est jugé responsable de la perte de 5 000 captures de poissons par an - ce pendant des décennies - et d'autant de ressources aux collectivités territoriales.
- **Les sports d'eau vive sur l'Allier**, très en vogue depuis les années 80, qui s'associent de plus en plus à l'effort de conservation des milieux et de conciliation des usages, représentent un apport économique non négligeable. photo



© ERE 43



© P. Affre

La concession de Poutès-Monistrol arrive à terme en 2007. Il faut profiter du débat enfin ouvert sur la place des énergies renouvelables et des économies d'énergie dans notre pays, très en retard dans ces domaines, pour imaginer un avenir sans « Poutès-lac ». La première phase de l'étude réalisée par « Energies Demain » nous prouve que **la mise en place d'un programme réaliste d'économies d'énergie et le développement d'alternatives énergétiques permet de remplacer la production d'électricité actuellement fournie par le barrage de Monistrol d'Allier.**

Il reste à lancer la seconde phase de l'étude, destinée à définir précisément les actions concrètes et moyens à mettre en œuvre pour la mise en place de ces alternatives.



> UNE DEMARCHE COLLECTIVE



Union Nationale des fédérations de Pêche & de Protection du Milieu Aquatique

17 rue Bergère - 75009 PARIS
Tél. 01 48 24 96 00 - Fax. 01 48 01 00 65

• Les structures associatives, aux côtés de l'Union Nationale, revendiquent un engagement en faveur du développement durable. C'est dans le contexte de la stratégie nationale de développement durable et de la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'eau que s'inscrit leur action, aux côtés de partenaires institutionnels, pour la protection du patrimoine piscicole, des migrateurs et des milieux aquatiques. De ces actions dépend l'avenir des migrateurs sur l'axe Loire-Allier, notamment celui du grand saumon, symbole de ressource économique, patrimoniale et halieutique.

Or, aujourd'hui, certains obstacles majeurs aux migrations sont des facteurs inquiétants qui risquent de pénaliser les dernières populations de grands saumons : c'est le cas de l'ouvrage de Poutès-Monistrol. C'est pourquoi, l'Union Nationale des Fédérations de Pêche s'engage pour le démantèlement du barrage et la réalisation de solutions alternatives locales à l'énergie hydroélectrique.

Les élus locaux et les pouvoirs publics doivent soutenir toutes les initiatives prises en ce sens, en liaison avec les pêcheurs, les associations de protection de la nature et les riverains, pour la protection des poissons migrateurs sur l'axe Loire-Allier. Véritables espèces sentinelles, les poissons migrateurs et le grand saumon de Loire sont des indicateurs forts, pour l'ensemble des autorités publiques, du bon état écologique des milieux. Or la directive cadre sur l'eau impose de reconsidérer la qualité de l'eau, non seulement d'après des critères physico-chimiques, mais également au regard du bon état écologique.

→ www.unpf.fr
→ union.peche@unpf.fr

La Fondation Nature & Découvertes



Fondation
Nature
& Découvertes

1 avenue de l'Europe - 78117 TOUSSUS-LE-NOBLE
Tél. 01 39 56 73 63 - Fax. 01 39 56 70 74

• Depuis sa création en 1994, la Fondation Nature & Découvertes a soutenu régulièrement la cause du saumon atlantique par le financement de projets associatifs. Ainsi, en 10 ans, elle a investi plus de 25 000 € pour l'édition de dépliants et de brochures d'informations pour les campagnes de SOS Loire Vivante et du WWF pour la préservation du saumon et le démantèlement du barrage de Poutès-Monistrol. Depuis 2005, elle soutient financièrement la Fondation Saumon pour la réalisation d'une étude et Catiche Productions pour le film « Le retour du saumon », de Christian Bouchardy.

Elle poursuit son engagement au travers d'actions de sensibilisation des équipes des magasins, notamment avec le film « Le retour du saumon », également en vente dans les 60 magasins. Ces derniers relayent depuis un an, auprès des clients et sur le site internet, la pétition « Signons pour le saumon » pour l'effacement du barrage de Poutès. Enfin, une conférence sur le saumon sera organisée le 12 avril, à l'institut océanographique à Paris.

→ www.natureetdecouvertes.com
→ fondation@nature-et-decouvertes.com
>>>

Les autres partenaires :



• APS

2 chemin des Coustilles - 63 340 LE BREUIL SUR COUZE
Tél. 04 73 71 61 59

L'APS, Association Protectrice du Saumon Loire Allier est la plus ancienne association de protection du saumon du bassin de la Loire. Elle a été créée en 1946 afin de tenter de pallier l'effondrement des populations de saumon sur le Haut Allier suite à la construction du barrage de Poutès-Monsitrol, en 1941. Elle a alors mis en place, jusqu'en 1958, des opérations de repeuplement, en lien avec les associations de pêcheurs de saumon du Québec, qui ont sans doute permis de sauver de l'extinction pure et simple la souche. Dès 1995, l'association a mis en place le premier incubateur de terrain, en aval de Langeac (Haute-Loire), sur le modèle de ce qui se fait au Québec, avec l'aide du CSP et de l'équipe de projet de la salmoniculture de Chanteuges. Les incubateurs sont des sortes de couveuses qui permettent d'optimiser les chances de survie des oeufs de saumon. Chaque incubateur permet à 50 000 alevins de saumon de rejoindre l'Allier. Il y a en a 6 actuellement, dont 2 gérés directement par l'APS.

L'APS a pris position, dès l'origine, pour l'effacement de Poutès. Elle avait notamment adressé, en 1994, un courrier à Gilles Ménage, alors président d'EDF, pour lui demander l'effacement de l'ouvrage, estimant que Poutès avait fait perdre 150 millions d'euros à l'économie de pêche du Haut-Allier. L'APS compte 200 adhérents, elle édite un bulletin trimestriel « Saumon d'Auvergne » et est agréée au titre de l'environnement depuis 1999.

• SOS Loire Vivante

Siège français de EUROPEAN RIVERS NETWORK (ERN)
8 rue Crozatier - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél. 04 71 05 57 88 - Fax. 04 71 02 60 99
Tél. ERN. 04 71 02 08 14



SOS Loire Vivante

Association loi 1901, agréée par le Ministère de l'environnement et fondée en 1989, SOS Loire Vivante compte environ 3000 membres individuels et 220 associations adhérentes, partenaires ou membres du réseau Loire Vivante. Elle est le siège français de ERN European Rivers Network. De par ses statuts, elle se bat pour des rivières vivantes et notamment contre les aménagements peu respectueux des écosystèmes aquatiques. Elle travaille également sur des projets de sensibilisation et d'éducation en France et au niveau européen par le biais de ERN. Elle collabore sur de nombreux projets avec d'autres ONG, notamment avec SEE Solidarité Eau Europe, la Deutsche Umwelt Hilfe (DUH), EURONATUR, les WWF, European Environmental Bureau et bien d'autres...

Dès 1990, SOS Loire Vivante s'est impliquée et a joué un rôle fédérateur auprès des associations régionales de protection de la Nature et de Pêche dans la campagne pour le démantèlement du barrage de Poutès (Cf Annexe IV : chronologie des événements). Après avoir récolté plus de 1 000 signatures de la pétition contre le renouvellement du barrage et inscrit l'actualité de Poutès sur le site de SOS Loire Vivante (1 000 visiteurs par jour sur l'ensemble du site rivernet), **l'association organisera, vendredi 1er avril à 20 heures, à la salle des spectacles de la Maison du Peuple à Clermont Ferrand, la représentation de la pièce de théâtre « Je suis un saumon » de Philippe Avron, suivie de la projection du film de Christian Bouchardy « Le retour du saumon ».**

→ www.rivernet.org
→ soslv@rivernet.org



Cette campagne est également soutenue par :

- l'Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels Maritimes et Fluviaux en Eau Douce de Loire Atlantique,
- l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Langeac (AAPPMA),
- l'Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique (AIDSA - Institut Océanographique 195 rue Saint Jacques 75015 Paris),
- l'Association Interprofessionnelle des Pêcheurs Professionnels du bassin Loire Bretagne (AIPPLB),
- les Amis de la Terre,
- Association Nationale de Protection de l'Eau et des Rivières - Truite Ombre Saumon (Anper TOS),
- le Club des Pêcheurs sportifs Forez-Velay
- le Club Mouche Saumon Allier,
- Fédérations de Pêche de l'Ardèche, de la Haute-Loire, de la Loire, de la Lozère, du Loir-et-Cher, de la Nièvre et du Puy-de-Dôme,
- la Fédération Française des Pêcheurs à la Mouche et au lancer,
- la Fédération Régionale Auvergne Nature Environnement (FRANE),
- Liaison Eau 2000,
- La LPO Auvergne

Contact presse WWF-France :

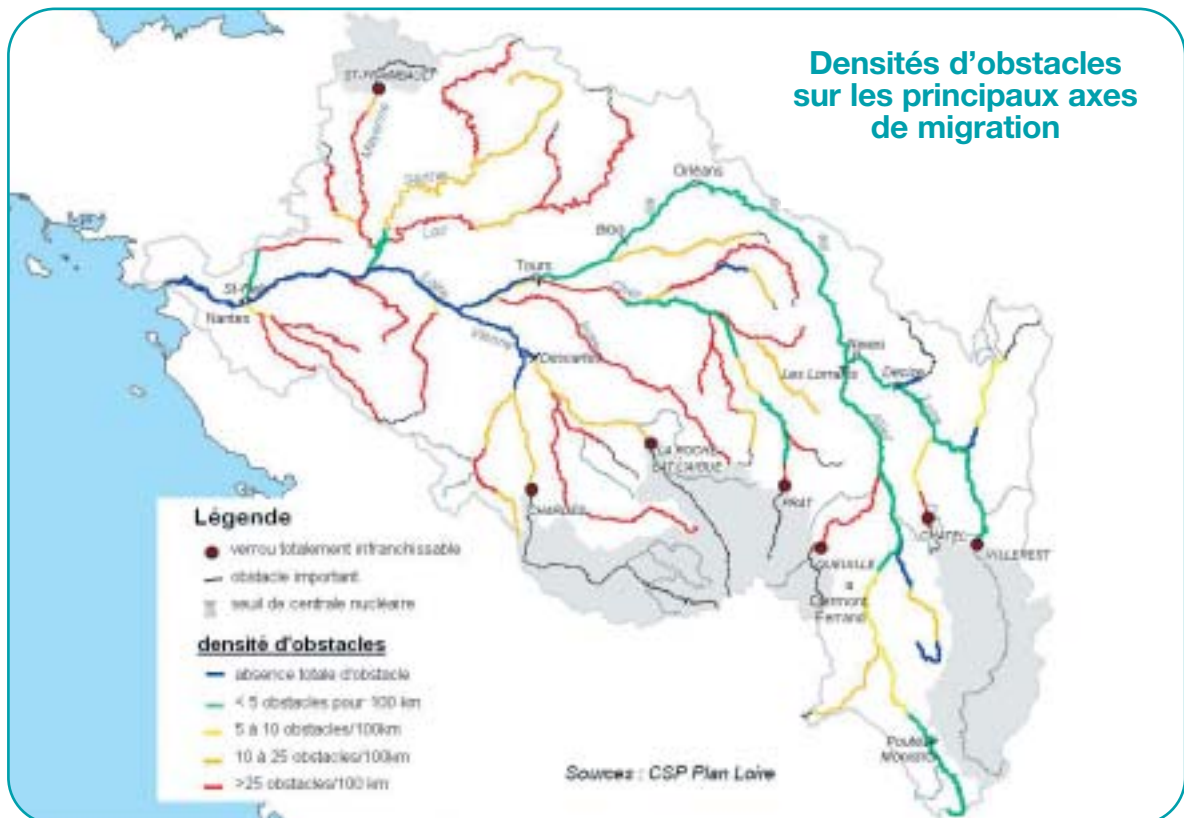
Béatrice Jouenne

Tél. : 01 55 25 84 70

Fax : 01 55 25 84 74

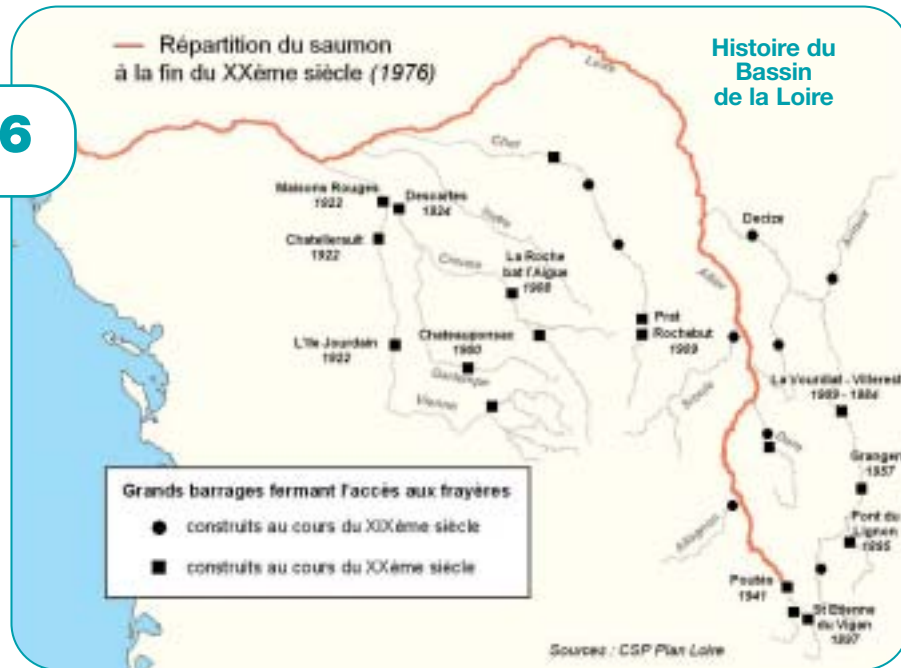
bjouenne@wwf.fr

> Annexe I Cartographie des barrages

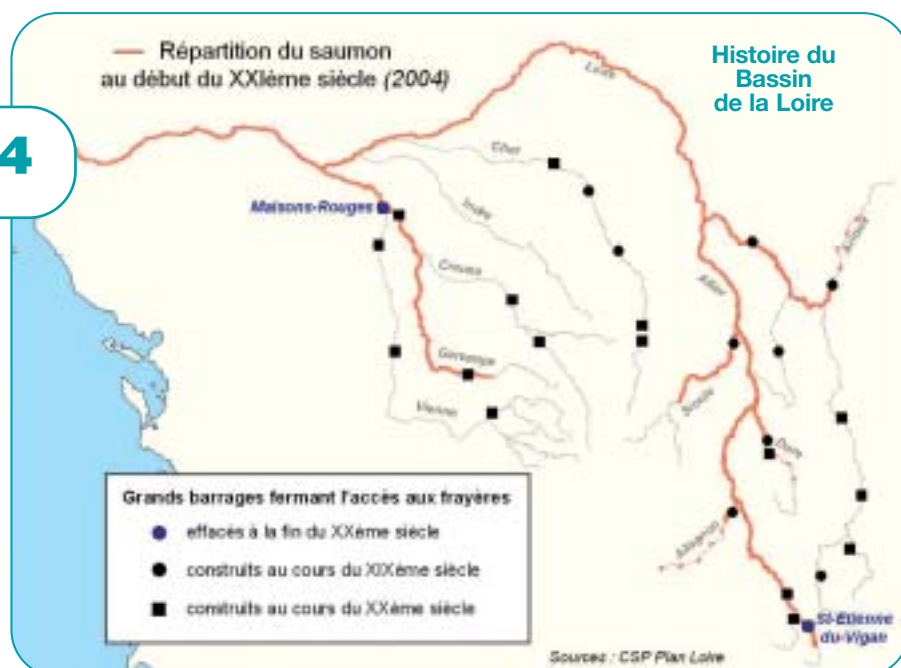


> Annexe II Reconquête du Bassin de la Loire par le saumon

1976



2004



> Annexe III Synthèse

Identification d'un gisement de maîtrise de la demande d'énergie et de production locale sur la zone de Poutès

• Depuis une quinzaine d'années, le WWF France, à travers le programme Rivières Vivantes, se bat pour tenter de sauvegarder la population de saumons sauvages de l'axe Loire-Allier. Dans ce cadre, le WWF a demandé à ENERGIES DEMAIN la réalisation d'une étude permettant d'identifier des alternatives énergétiques crédibles au barrage de Poutès-Monistrol. Cette première étude donne un aperçu des gisements de maîtrise de l'énergie et de production locale exploitables en termes de volumes et de diversité. Une hiérarchie implicite est observée au cours de ce travail. En effet, les apports énergétiques sont hiérarchisés en observant la règle suivante :

- **Les économies d'énergie** doivent apparaître comme étant prioritaires sur toute autre action de production locale.
- Dans un second temps, nous identifions les **potentiels de production**

Au cours de l'étude, les alternatives suivantes ont été identifiées :

→ **Maîtrise de la demande d'électricité :**

- Amélioration de l'efficacité dans les logements (éclairage, froid...)
- Substitution de chauffage électrique par chauffage au bois
- Installation de chauffe-eau solaires

→ **Production décentralisée d'électricité :**

- Cogénération à partir de biogaz agricole
- Cogénération par valorisation du gisement de paille
- Valorisation du gisement de bois par l'installation de chaufferies collectives
- La production d'électricité envisageable grâce à la réalisation de parcs éoliens sur le secteur.

Synthèse des résultats	Electricité en GWh	Chaleur finale en GWh th
Production locale		
• Paille	11,66	34,99
• Lisiers	25,74	42,90
Total production	37,40	77,89
Substitution de l'électricité		
• Bois (5% du gisement)	6,87	927,34
• Eau chaude solaire (10% du gisement)	7,20	
Total substitutions	14,07	
Economies élec (25% du gisement)	37,42	
Eolien en cours de construction	78,00	
Total	166,89	1005,23

• Le gisement total identifié en terme de maîtrise de la demande et de production locale d'électricité est de **166 GWh** par an, qu'il faut comparer aux **52 GWh** électriques produits en moyenne chaque année par le barrage de Poutès-Monistrol. De plus, les gisements identifiés permettent une production de chaleur couplée à la production d'électricité que ne permet pas le barrage, et assurent une dynamisation du tissu économique local en créant de nouveaux emplois.

Pour atteindre ces volumes de production, il convient de mettre en œuvre un programme de maîtrise de l'énergie et de production locale. Ce programme doit associer l'ensemble des acteurs locaux : élus, institutions, consommateurs et opérateurs énergétiques.



> Annexe IV Synthèse

Chronologie des événements et de l'engagement du WWF, des associations et partenaires pour la « Loire vivante » et le Saumon atlantique sauvage

- **1986** : Création de Loire Vivante, partenariat FNE / WWF pour lutter contre le programme d'aménagement (développement de l'agriculture industrielle, urbanisation des zones inondables) alors prévu sur le fleuve.
- **1988** : Visite du Prince Philip, alors président du WWF, au Bec d'Allier. Début de la médiatisation.
- **1989** : Occupation du site de Serre de la Fare par SOS Loire Vivante, rassemblement Européen : 10 000 personnes au Puy-en-Velay. Première grande opération à l'échelle du bassin organisée par Loire Vivante : « Les Marcheurs de l'Eau ».
Création de l'association « Fondation Saumon ». Premier document sur le saumon avec le programme d'actions associatif : enlèvement du barrage EDF de Poutès-Monistrol.
- **1990** : Deuxième grande opération sur le bassin, « La Remontée du saumon ». L'ouvrage de Poutès-Monistrol est symboliquement enlevé au terme du périple.
- **1991** : Poursuite de l'occupation du site de Serre de la Fare. Lancement d'études alternatives pour la gestion du risque de crues, les économies d'eau.
- **1992** : Le Prix Goldman est décerné à Christine Jean, coordinatrice de Loire Vivante.
- **1993** : Lancement du programme Européen LIFE / Loire Nature (1993-1998) en vue d'acquérir des terrains pour préserver « l'espace de liberté » de la Loire.
Autre opération à l'échelle du bassin, le « Voyage au cœur de la Loire Vivante ». Colloque international sur le saumon atlantique à Brioude, en Haute-Loire, « Des saumons et des hommes ».
- **1994** : Lancement du « Plan Loire Grandeur Nature ». Le gouvernement abandonne le barrage de Serre de la Fare.
- **1996** : Inauguration avec les pêcheurs de la « Maison de la Nature et de la Pêche » de Bonnefond. Projet phare de SOS Loire Vivante pour un développement durable de la Haute Vallée de la Loire.
- **1997** : Fin du chantier d'aménagement alternatif de la Loire supérieure, à Brives-Charensac. 45 millions d'euros d'investissement.





- **1998** : Démantèlement des barrages de Maisons-Rouges et St Etienne du Vigan.
Inauguration de la passe du pont-barrage de Vichy (20 MF).
Edition d'une brochure par SOS Loire Vivante : « Sauver le saumon de la Loire et de l'Allier : un enjeu capital pour les générations futures », avec le soutien de « la Fondation Nature et découvertes » et « Patagonia ».
- **1999** : Poursuite de l'action de Loire Vivante contre les aspects négatifs du « Plan Loire Grandeur Nature » (projet de barrage de Chambonchard). Adoption par le gouvernement du deuxième volet du « Plan Loire Grandeur Nature », amplifiant le travail en faveur de la « gestion durable » du fleuve.
- **2000** : « Right Livelihood Award » décerné à Christine Jean pour le travail de Loire Vivante.
- **2001** : Inauguration de la salmoniculture de Chanteuges, en Haute-Loire. Lancement du programme LIFE / Saumon (2001–2004) porté par LOGRAMI. Conférence de presse du WWF-France, avec l'AIDSA^[8], le NASF^[9], la salmoniculture de Chanteuges, à l'occasion de la sortie du rapport international du WWF sur la situation du saumon atlantique dans le monde.
- **2002** : Lancement de la deuxième phase du programme Loire Nature.
- **Mai 2004** : Lancement de la campagne pour l'effacement du barrage de Poutès-Monistrol.
Soutien de la « Fondation Nature et découvertes », du monde de la pêche, de grandes ONG de conservation de la nature, de l'entreprise « Patagonia ».

[8] Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique

[9] North Atlantic Salmon Fund